

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tél : 03 89 70 90 70  
Fax : 03 89 70 90 85  
E-mail : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse internet : [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Groupement de commandes : Non

**2. Procédure :**

Il s'agit d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

**3. Objet du marché :**

Entretien des sols sportifs extérieurs de SAINT-LOUIS Agglomération – 2025-2029

**4. Caractéristiques principales du marché :**

La présente consultation concerne les prestations d'entretien des sols sportifs extérieurs de SAINT-LOUIS Agglomération

Le descriptif détaillé des prestations attendues est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Code NUTS : FRF12

Lieux d'exécution : Cosec d'Hégenheim (68220) et Centre nautique de Saint-Louis (68300)

**5. Classifications CPV :**

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV	Libellé du code CPV principal
77314000-4	Services d'entretien de terrains
77320000-9	Entretien de pelouses sportives
45212213-2	Travaux de marquage sportif



## 6. Forme du marché

La consultation donne lieu à des marchés composites :

- Les prestations détaillées dans l'onglet « DPGF » du document financier donnent lieu à un marché public simple conclu pour un prix global et forfaitaire.
- Les prestations détaillées dans l'onglet « Bordereaux des Prix unitaires » du document financier donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire passé en application des articles L2125 – 1 ; R2161 – 1 à 6 et R2161 – 13 et 14 du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

LOTS	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot 1	Sans	10 000 €
Lot 2	Sans	10 000 €

Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction prévues à l'article 4 du CCAP.

Lot 3 - Autres types de sols (béton désactivé et sols souples en EPMD) :

Première période (1), (3) et (4)		
LOT	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot 3	Sans	6 500 €

Période suivante du marché (2)		
LOT	MONTANT MINIMUM ANNUEL	MONTANT MAXIMUM ANNUEL
Lot 3	Sans	16 500 €

## 7. Durée des marchés – délai d'exécution des prestations

Les marchés sont conclus pour une première période d'exécution de 12 mois. Par la suite, ils pourront être reconduits chacun par trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction. Dans cette hypothèse, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois choisir de ne pas reconduire le marché. Il en informe alors le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période d'exécution. La non-reconduction du marché n'ouvre pas droit à indemnisation pour le titulaire.

**En ce qui concerne la partie forfaitaire du marché composite :** les fréquences d'interventions plafonds sont stipulées dans le CCTP et la DPGF. Chaque début d'année ou de période, le titulaire et l'acheteur se mettent d'accord sur le planning d'intervention prévisionnel (prenant en compte les dates d'interventions plafonds prévues au CCTP). Le titulaire soumettra le planning à l'approbation de l'acheteur par courriel, en cas d'accord des deux parties, le planning sera notifié par ordre de service au titulaire.

Pour la première période, il est rappelé que les titulaires des lots 01 et 03 devront impérativement exécuter les prestations issues de la DPGF avant fin mai 2025.



En ce qui concerne la partie à bons de commande du marché composite : les délais d'exécution seront précisés directement dans chaque bon de commande émis. Sauf mention expresse, la notification du bon de commande vaut ordre de commencer les prestations.

#### 8. Conditions de la consultation :

- La visite de site est obligatoire (article 8.2 du Règlement de la Consultation).
- Durée de validité des offres : 3 mois.
- Prestation divisée en lots : Oui.

Le présent marché est décomposé en 3 lots :

N° lot	Description des lots
1	Sols fluents
2	Gazon synthétique
3	Autres types de sols (béton désactivé et sols souples en EPMD)

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé. Il est possible pour les candidats de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

- Il est prévu n'est pas prévu de décomposition en tranches.
- Les variantes sont exigées : Non
- Options au sens du droit européen :
  - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique ;
  - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique ;
  - Possibilité de reconduire le marché en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement et règlement
  - Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
  - Modalités de paiement : virement administratif ;
  - Délai global de paiement : 30 jours ;
  - Modalités de financement : Autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Les prix du marché sont révisables (article 7.2 du CCAP).
- Cautionnement et garanties exigées : Aucune garantie ou cautionnement exigé.
- Une avance pourra être accordée dans les conditions prévues dans le CCAP (article 9).



#### 9. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
  - o La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - o La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
  - o La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
  - o Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

#### 10. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	40 %
2	Valeur technique de l'offre	50 %
3	Performance environnementale	10 %

#### 11. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le détail de la notation attribuée figure à l'article 6.2 du Règlement de la Consultation.

Pour connaître les modalités d'obtention du DCE, de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires, ainsi que les voies de recours, se référer au règlement de la consultation.

#### 12. Date limite de réception des offres :

Lundi 05 mai 2025 à 12h00

#### 13. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Jeudi 10 avril 2025

